



Objectifs : Actualisation des connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite d'un engin compact (pelle à chenilles, pneumatiques), chargeuses, moto-basculeur et compacteur ≤ 6 tonnes concernés en situation de travail. Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin concerné. Connaître les risques liés à l'utilisation de ces engins concernés. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne expérimentée dans la conduite des engins de chantier de cette catégorie.

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

- Une Potos d'identité couleur.
- Une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après.

Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 14 heures soit 2 jours

Nombre de stagiaires : Effectif : 06/j

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : à partir de 790€/Stagiaire.
Formation INTRA.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

1/2

CONTENU :

Accueil 15'

Présentation du formateur et de l'organisme de formation
Tour de table

Connaissances théoriques 3h00

Connaissances générales
Technologie des engins de chantier
Les principaux types d'engins de chantier, les catégories
Les règles de circulation applicables aux engins de chantier
Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
Exploitation des engins de chantier
Vérifications d'usage des engins de chantier
Les différents types de réseaux

Savoir-faire pratiques : 04h00

Prise de poste et vérification des 2 engins concernés
Conduite et circulation : à vide / en charge / en marche avant et arrière, en ligne droite et virage
Réalisation des travaux de base correspondant à l'engin
Opération de levage lorsque l'engin le permet
Chargement et déchargement de l'engin sur porte-engins (si catégorie le nécessite ou si option)
Fin de poste - opérations d'entretien quotidien Maintenance
Questions/réponses, libres échanges.

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés, testeurs inscrits sur la cartographie SGS ICS et titulaire du CACES® en cours de validité pour les catégories concernées.

Matériel et équipements : engins conformes et correspondant à la recommandation R482 ; 1 aire d'évolution de 225m² mini ; sol adapté aux épreuves à réaliser. Chargement des matériaux, déchargement des matériaux (100m² mini) ; unité de transport (camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle ; Accessoires de lavage adaptés aux charges à manutentionner ; camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option porte-engin). Plusieurs charges : simple (masse ≥50 % capacité nominale de l'engin) Complexe (masse ≥50 % capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté) Longue (masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m).

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation :
Sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

Documents/Validation : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.
En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R482 cat A

Actualisation : Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® de la catégorie qu'il utilise.

2/2

Suite :

Présentation du testeur et du déroulement de la journée

Evaluation théorique :

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Circulation des engins de chantier
- Fin de poste – maintenance

Evaluation pratique :

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite et circulation
- Travaux de base
- Opération de levage
- Chargement et déchargement sur un porte-engins
- Fin de poste et maintenance

Correction du test théorique

Annonce des résultats en fin de journée.
Clôture de la journée de test.

Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® : téléchargeable sur notre site <https://prpsafety.fr/choisir-caces-engins-de-chantier/>

Complément de formation : liés à l'intervention à proximité des réseaux « AIPR »

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 98%

